

# DAMPIERRE

Bulletin d'informations communales



Maurice

Il y a des hommes que l'on est heureux et fier d'avoir connu, tu es de ceux-là.

Il y a des hommes qui donnent du sens au mot « altruisme », qu'on ne pourra pas oublier tant ils nous ont apporté, tu es aussi de ceux-là.

Après t'être investi professionnellement pour le service public, tu as tout naturellement continué ton action au service de ta commune et de tes concitoyens.

Pour eux, tu te rendais disponible, toujours à l'écoute, car tu savais que le dialogue enrichit plus les hommes que les conflits.

Tu nous as appris la patience, vertu indispensable pour résoudre les problèmes et mener à bien les projets qui étaient chers à tes yeux.

Tu avais aussi compris que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Bien sûr, il est plus facile de parler de tes qualités. Mais tu savais être tête, et te faire changer d'avis n'était pas chose facile.

Ton expérience renforçait tes convictions souvent justes.

Nous poursuivrons ton travail dans cet esprit, pour faire de Dampierre un village où il fait bon vivre, que tu aimais, et pour lequel tu as tant donné.

Je suis sûr que là-haut tu t'occupes déjà de la voirie et des canalisations d'eau, les anges ont bien de la chance.

Merci de nous avoir montré le chemin.

Grégoire DURANT





**T**ristesse, c'est évidemment le premier sentiment qui est le mien en écrivant ces quelques lignes qui me reviennent désormais. La disparition de Maurice Berthet, maire de Dampierre a été aussi soudaine que pénible pour moi.

Je tiens une nouvelle fois à lui rendre hommage pour tout le travail accompli au service des Dampierroises et Dampierrois si chers à son cœur. Je tiens personnellement à le remercier pour ce qu'il nous a apporté à tous.

Regret, que certains membres du conseil se mettent en retrait des dossiers dont ils avaient la charge et qu'ils ont parfaitement gérés. Je respecte bien évidemment leurs choix et j'espère qu'ils continueront à œuvrer dans l'esprit qui était le leur jusqu'à présent.

Confiance, que beaucoup d'entre vous m'ont témoignée et dont j'espère me montrer digne pour mener à bien les projets. Je sais compter sur l'ensemble de l'équipe municipale qui les mettra en œuvre comme elle s'y était engagée il y a un peu plus d'un an maintenant.

Fierté, en parcourant ce bulletin car vous constaterez que le travail des différentes commissions est important, beaucoup de projets avancent ou sont lancés ; place Flore, révision du POS, site internet, traversée de Châteauneuf, et j'en oublie sûrement.

Espoir, puisque chacun peut également contribuer à sa manière à l'amélioration de notre village en s'investissant dans les nombreuses commissions ou associations très actives sur la commune de Dampierre.

Dampierre sera ce que nous en ferons, collectivement.

Je souhaite à chacun de profiter pleinement de la saison estivale pour se ressourcer en famille, entre amis, à Dampierre ou sous d'autres cieux.

Votre dévoué,  
Grégoire **DURANT**

*s o m m a i r e*

**HOMMAGE** ..... p. 1

**INFOS COMMUNALES** .... p. 11

**COMPTE RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL** ..... p. 2

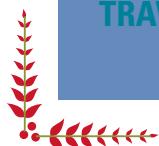
**ASSOCIATIONS** ..... p. 15

**COMMISSIONS** ..... p. 9

**FÊTE DU VILLAGE** ..... 3<sup>e</sup> de couv.

**TRAVAUX EN COURS** ..... p. 10

**INFOS PRATIQUES** ..... 4<sup>e</sup> de couv.



# Hommage...



A notre Maire

Pour notre école

Vous étiez une idole

Jusqu'à son inauguration

Vous lui avez porté tant d'attention

De tout le département

Nous avons le plus bel établissement

Merci pour le plateau

C'est vraiment un beau cadeau

Bravo pour la maternelle

Elle est super belle

Et aussi pour la cantine

Qui nous donne bonne mine.

Vous étiez toujours aux petits soins

Quand on en avait besoin

Vous étiez le partenaire rêvé

Pour nos projets de fin d'année

Pour aller à Quiberon

Vous nous aidiez de toutes façons

La salle polyvalente

Vous la rendiez accueillante

C'était d'accord pour les concerts

Toujours extraordinaires

Aucun problème pour les lots

C'était vraiment rigolo

Au repas de Noël

Vous étiez le plus fidèle.

Pour notre village

Vous étiez un sage

Merci pour les parcs de jeux

Vous nous avez rendu heureux

Grâce à la médiathèque

Tout est vraiment impec

Pour toutes ces raisons

Nous vous remercions

Vous étiez vraiment bon.

*Les enfants de l'école  
de Dampierre*

Cher Maurice,

C'est ton conseil municipal qui tient à te rendre un dernier hommage, et à travers lui, toutes les Dampierroises et tous les Dampierrois.

C'est avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris, le jeudi 14 mai, le décès de notre cher maire Maurice BERTHET.

Depuis 26 ans, il était élu dans notre commune, de 1983 à 2001 comme adjoint, et depuis les municipales de mars 2001, il avait été élu maire de notre village, en étant renouvelé dans ses fonctions en mars 2008.

Avec lui disparaît un élu remarquable, tout dévoué aux autres, fin connaisseur de chaque dossier de sa commune, et même au-delà, puisqu'il était également vice-président de la Communauté de Communes Jura Nord, président du syndicat des eaux pour plusieurs villages et président de l'association foncière.

Maurice a été un gestionnaire admirable, ayant le goût du travail bien fait.

Il était un homme honnête dans le sens le plus noble que lui confère la politique. Il avait la passion de la chose publique, passion qu'il savait mettre avec beaucoup d'humanisme au service de notre village de Dampierre auquel il était très attaché.

Sa préoccupation principale a toujours été de faire de notre commune un lieu de vie attrayant, c'est la raison pour laquelle il a travaillé avec dévouement et bon sens pour maintenir les commerces de proximité, les services publics, les entreprises car il savait que leur fermeture risquait de mettre en péril l'essor économique et le dynamisme de notre commune.

Il aura marqué notre territoire par sa droiture et sa grande conscience de l'intérêt général.

Pour tout cela, Maurice, au nom de toutes les Dampierroises et de tous les dampierrois, nous te disons Merci.

Merci pour tout ce que tu nous a apporté.

Nous allons poursuivre les engagements que nous avions pris avec toi, en suivant ta volonté de faire le bien pour tous, et en essayant d'être aussi dévoué que toi pour notre commune.

En mon nom personnel et celui de tous les membres du conseil municipal, de ses deux secrétaires de mairie et des employés municipaux, nous présentons à Madeleine, son épouse, à ses frères Charles et Henri et à toute sa famille si dûrement éprouvée, nos très sincères condoléances, en saluant une dernière fois le courage et la dignité, dont a fait preuve notre très cher maire, tout au long de cette implacable maladie.

*Cher Maurice, nous ne t'oublierons pas ! Repose en paix.*

Rosaline COULON, 1<sup>re</sup> adjoint



# compte rendu du conseil municipal



## Conseil municipal du 12 février 2009 à 20 h 30

**Etaient présents :** MM. Barçon J.-François, Berthet Maurice, Bourgeois

Danielle, Coulon Rosaline, Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Jeandenans Catherine, Longin Olivier, Martin Stephen, Paillard Josette, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie

**Représenté :** Mme Oudet Samira par M. Darcq Florian

**Secrétaire de séance :** Mme Josette Paillard

### • P.O.S. : réflexion

**Etant donné** que le projet concernant une maison de retraite pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer n'a pas encore été transmis au Conseil Général, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attendre un mois, et au vu de l'évolution de ce projet, prendra sa décision.

Si ce projet prend forme, une rencontre sera prévue entre les membres du Conseil Municipal et les promoteurs.

### • Local agents : réflexion

Le Conseil Municipal **étudie** toutes les éventualités concernant des locaux pour les agents communaux qui s'occupent de l'entretien de la Commune, et charge la commission Bâtiments d'établir des comparatifs entre toutes les pistes possibles, (location, acquisition éventuelle...).

### • Point sur le S.M.A.

#### (service minimum d'accueil)

M. Barçon, délégué aux affaires scolaires, fait le point sur la mise en place du service minimum d'accueil lorsque le personnel enseignant du groupe scolaire de Dampierre est en grève.

Cette mise en place n'est pas simple et suscite des débats. Les démarches se poursuivent afin de constituer le vivier nécessaire au bon fonctionnement de ce service. D'autres recherches de volontaires seront effectuées très prochainement.

### • Modification des statuts JURA NORD (extension de la compétence SPANC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'approuver la modification des statuts Jura Nord suivante, visant à l'extension de la compétence intercommunale SPANC.**

**Considérant** l'obligation faite aux communes de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et la possibilité de prendre en charge les dépenses d'entretien de ces systèmes,

**Considérant** les raisons justifiant la mise en place d'un service d'assainissement non collectif autonome, avec les compétences « contrôle des installations » et « entretien de systèmes » qui comprend uniquement l'organisation des vidanges des ouvrages de prétraitement.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son accord :**

- pour la création d'un SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- pour que la compétence « contrôle des installations nouvelles et existantes » ainsi que la prise en charge des dépenses d'entretien des systèmes « organisation des vidanges des ouvrages de prétraitement », soit assurée par la Communauté de Communes de JURA NORD.

### • Acquisition parcelle provenant de l'usine Tefal (parcelle ZI 184)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents,

- **décide** d'acquérir moyennant l'euro symbolique la parcelle ZI 184 d'une superficie de 14 a 51 ca au lieu-dit « Pré de la Loutre » appartenant à la Société EURL Saint-Antoine – sise immeuble le Pixel, 48, rue des Founottes – 25000 BESANÇON.

### • Demande de subvention de l'école pour la classe de découverte à LAMOURA

Le Conseil Municipal, après délibération, à raison de 8 voix pour, (les 7 autres conseillers désirant voter une somme moins importante) Vote une subvention de 1530 € (30 x 51) pour ce projet.

### • Délibération des communes forestières

**Le Conseil Municipal de Dampierre se joint aux communes forestières qui demandent :**

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du

marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,

- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10 % le versement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17 % du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

#### • Participation financière au budget pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote ces crédits de 600 € qui seront inscrits au budget primitif 2009 - article 65736,

#### • La Gaule du Bas Jura

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de l'inquiétude des AAAPPMA, de la Gaule du Bas Jura et F.R.D.,

soutient les pêcheurs de loisir du département du JURA dans leur lutte pour que la pêche aux engins autrement que pour les besoins d'inventaire piscicole ou de sauvetage ne soit pas autorisée, et pour le maintien du tourisme par la pêche de loisir, pour la protection de la faune aquatique, pour la qualité de vie de nos administrés, se joint aux associations pour demander aux services de l'état du département et aux gestionnaires des cours d'eau du domaine public du JURA de ne pas autoriser la pêche professionnelle et la pêche amateur aux engins.

#### • Questions diverses

- La demande d'installation de bancs supplémentaires pour que les Dampierrois puissent se reposer lors de leurs promenades est prise en compte.
- Une estimation des Domaines doit être demandée pour le dossier de la réalisation de la traversée de Chateauneuf (bandes de terrain à acquérir par la commune).

### Conseil municipal du 16 mars 2009 à 20 h 00

**Etaient présents :** MM. Barçon J.-François, Berthet Maurice, Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Martin Stephen, Paillard Josette, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie

**Représentés :** Mme Oudet Samira par M. Durant Grégoire  
Mme Jeandenans Catherine par Mme Tiranzoni Valérie  
M. Darcq Florian par M. Ferrand Christophe

**Secrétaire de séance :** Paillard Josette



#### • Modification des statuts du SIDEC

M. le Maire fait l'historique de la mise en place du SIDEC et de son évolution de 1949 à aujourd'hui. Puis il présente la modification des statuts proposés.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide** d'approuver le texte des nouveaux statuts du SIDEC à l'unanimité des Membres présents et représentés.

#### • Etude du Compte administratif 2008

Le Conseil Municipal étudie le compte administratif 2008 qui sera voté au prochain conseil municipal, en même temps que l'approbation du compte de gestion 2008 et note l'excédent global de 266 827,86 € qui sera intégré dans le budget primitif 2009.

#### • Vote des taux d'imposition 2009 des 4 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après délibération, à raison de

8 voix pour, [1 conseiller municipal désirait que les taxes n'augmentent pas – 1 pour une augmentation de 1%, 5 pour une augmentation de 2%], fixe les taux des 4 taxes directes locales pour 2009 (hausse de 3 % pour les 3 premières taxes, et la taxe professionnelle de 4,5%). Le détail des recettes attendues se présente comme suit :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
TH	1 028 000,00 €	4,83 %	49 652,00 €
TF bâti	978 800,00 €	11,80 %	115 498,00 €
TF non bâti	17 400,00 €	18,96 %	3 299,00 €
TP	693 100,00 €	7,84 %	54 339,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>222 788,00 €</b>

VU la participation communale à la Taxe Professionnelle d'un montant de 1 199 €, la recette inscrite au budget primitif sera de 221 589 €.

#### • Vote des subventions

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions pour l'année 2009.

#### • Participation de l'Association Foncière de DAMPIERRE aux frais réglés par la commune pour le logiciel facturation

Le Conseil Municipal, après délibération, **demande** à l'As. Foncière de Dampierre le remboursement de la part correspondant au logiciel facturation. la part demandée est donc de **199.60 €** pour 2008 et de **220,14 €** ( $1320,84 / 6$ ) pour 2009.

#### • Correspondant défense

Lors du nouveau mandat, M. Christophe FERRAND a été désigné correspondant de la défense, mais il convient de le préciser par délibération. Le Conseil

Municipal, après délibération, confirme que M. Christophe FERRAND est désigné correspondant de la Défense.

#### • Evolution du S.M.A. (Service minimum d'Accueil en cas de grève du personnel enseignants)

Après plusieurs réunions de la Commission des affaires scolaires, un troisième et dernier courrier destiné aux Dampierrois a été élaboré en concertation avec les membres de la Commission. M. Barçon donne lecture de ce courrier qui sera imprimé dans la « Newsletter » à venir très prochainement.

Le S.M.A. ne sera pas opérationnel pour la grève du jeudi 19 mars prochain, par manque de volontaires et démarches administratives non finalisées. Par contre il devrait être prêt pour les grèves à venir.

### Conseil municipal du 30 mars 2009 à 20 h 00

**Etaient présents :** MM. Barçon J.-François, Berthet Maurice, Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Jeandenans Catherine, Longin Olivier, Martin Stephen, Oudet Samira, Paillard Josette, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie

**Secrétaire de séance :** Mme Josette Paillard

#### • Approbation du compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2008 dressé par M. le Trésorier municipal (les chiffres concordent avec le compte administratif 2008).

#### • Vote du Compte administratif 2008

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **votent** de compte administratif dressé par M. le Maire (qui ne prend pas part au vote) et présenté par Mme R. Coulon. Le résultat est affecté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Prévus	Réalisés
Dépenses	857 759.07 €	540 326.95 €
Recettes (dont excédent 2007 reporté)	857 759.07 €	885 399.64 €
Excédent de fonctionnement		345 072.69 €
INVESTISSEMENT	Prévus	Réalisés
Dépenses (dont déficit 2007 reporté)	811 630.38 €	535 125.49 €
Recettes	811 630.38 €	456 880.66 €
Déficit d'investissement		78 244.83 €
<b>Excédent global 2008 :</b>		<b>266 827.86 €</b>

- L'excédent de Fonctionnement 2008 d'un montant de 345072,69 € est ventilé comme suit sur l'exercice 2009 :
  - Recettes d'investissement 7 A. 1068..... 78 244 ,83 €
  - Afin de combler le déficit d'investissement 2008 (reporté

sur l'exercice 2009)

- Affectation à l'excédent reporté
- A. 002 (fonctionnement ).....266 827,86 €

## • **Vote du budget primitif 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **vote** le budget primitif 2009 qui est équilibré comme suit :  
- Dépenses et recettes de fonctionnement..... 981 870 €  
- Dépenses et recettes d'investissement..... 829 035 €

## • **Révision du POS pour élaborer un P.L.U.**

### (Plan Local d'Urbanisme)

Le Conseil Municipal prend connaissance des dernières informations concernant la modification ou la révision du POS.  
**VU** la durée d'instruction d'une modification qui est de 9 mois minimum, il semble que la prescription d'un P.L.U. soit nécessaire.

**Monsieur le Maire** présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'élaborer un PLU.

En effet, deux structures actuellement ayant un impact économique important, désirent s'implanter ou s'agrandir sur le territoire de Dampierre. Pour cela un changement de zone est nécessaire. Il s'agit :

- d'une SARL projetant d'implanter une résidence spécialisée dans l'accueil de patients atteints de maladie d'Alzheimer sur la commune. Cette programmation correspond à une zone géographique déficiente dans ce type d'établissements ;
- du garage du hameau qui, pour mener à bien son activité, a besoin d'une extension de son bâtiment ;

*La commune souhaite donc réviser son POS pour élaborer un PLU.*

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

1 - de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles **L.123-6** et suivants et **R.123-15** du code de l'urbanisme ;

2 - d'instaurer une concertation (cf. L.300.2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :

- insertion dans le bulletin municipal avec possibilité de réponse,
- exposition en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil d'avis pendant toute la durée des études,
- organisation d'une ou plusieurs réunions publiques donnant lieu à débat et compte-rendu public.

à intégrer également dans le cahier des charges

3 - de créer en son sein une commission chargée du suivi de l'étude ;

4 - d'associer les services de l'état conformément aux dispositions de l'article L 123.7 du code de l'urbanisme ;

5 - de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titres des articles L.123- 8 et R.123-16, si elles en font la demande ;

6 - de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de l'élaboration du PLU ;

7 - de demander, conformément à l'article L 121.7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Equipment et de l'Agriculture soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite d'élaboration de la révision ;

8 - de donner autorisation au Maire pour signer tout

contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de l'élaboration du PLU ;

**9 – de solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU ;**

**10 – dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.**

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Mme la Préfète du Jura,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture, Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

## • **Adhésion au service mutualisé lié à**

### **I l'Informatique de Gestion (IDG) du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura**

#### **M. le Maire expose,**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG) pour les collectivités et établissements publics du Jura. Ce service mutualisé a pour objectifs :

- la mise en place et l'installation de progiciels de gestion dans une logique de réduction des coûts,
- un service public de proximité efficace grâce à la spécialisation et la mutualisation des compétences concernant leur utilisation : formation mutualisée, assistance centralisée, mises à jour techniques et réglementaires, ...

- la prise en charge de la maintenance des matériels acquis par la collectivité sur les conseils éventuels du SIDEC selon la demande.

**Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,**

**Article 1 : APPROUVE** l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG) avec le logiciel MAGNUS pour les collectivités et établissements publics du Jura.

**Article 2 : APPROUVE** les conditions financières telles que susvisées, pour la mise en place de ce service, soit la somme de **1 320,84 €**, sans application de TVA, fixée pour l'année **2009**.

## • **Mise en place d'emplois de vacataires pour finaliser le service minimum d'accueil**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** qu'en cas de besoin du service public, il convient, afin de permettre la mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant à l'école de Dampierre, d'avoir recours ponctuellement à quinze personnes supplémentaires,

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait

**décide** de créer quinze emplois, soit vacataires, soit

activités accessoires (pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public) au sein de la commune,

**Charge** M. le Maire de procéder au recrutement,

**Précise** que la rémunération interviendra, après service fait, au vu des heures travaillées,

- pour les vacances au SMIC

- pour les activités accessoires, au forfait.

- **Etude des terrains à acheter avant d'aménager la voirie à Chateauneuf**

Avant de procéder à l'aménagement de la voirie à Chateauneuf, route des Forges et Chemin du Fort des Rattes, il convient de procéder à l'acquisition de bandes de terrains à des particuliers. Les propriétaires concernés seront contactés afin de préciser le montant de ces acquisitions.

- **Demande de remboursement anticipé du FCTVA au titre des dépenses 2008**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FC TVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) **permet le versement en 2009** des attributions du Fonds au Titre des **Dépenses réalisées en 2008** pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit **520 142 €**,

**Décide** d'inscrire au budget de la commune **577 987 €** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 11.03 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

- **Revalorisation économique du bassin de Dampierre**

Dans le cadre du projet de réorganisation industrielle du groupe SEB, M. le Maire donne connaissance du bilan des résultats de la convention de revitalisation économique.

Sur les 171 emplois supprimés, 170 personnes ont retrouvé un travail, dont 43 sur Dampierre. Le groupe SEB intervient au niveau des entreprises de Dampierre et de la communauté de Communes de Jura Nord, en versant 5000 € par emploi créé pour des embauches de personnel.

- **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination )**

Ce Centre Local d'Information, de Coordination et d'Actions Gérontologiques Nord Jura assure les missions de service public auprès des plus de 60 ans.

Pour devenir membre de cette structure juridique, il faut nommer un titulaire et un suppléant qui participeront aux assemblées générales du CLIC AG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Nomme** : - Mme Coulon Rosaline : membre titulaire  
- Mme Bourgeois Danielle : membre suppléant

- **Nouveau règlement du SDIS**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura procède à la révision de son règlement opérationnel. Il propose de faire intervenir pour les missions de prompt secours ainsi que pour les missions incendies ne justifiant pas l'emploi de moyens supplémentaires le **Centre d'Incendie et de Secours de Chaux** (centre d'incendie et de secours de 1<sup>er</sup> appel). Il serait toujours fait appel en cas de besoin au Centre d'Incendie et de Secours d'Orchamps qui est doté d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Demande d'un local**

Une dampierroise a fait la demande d'un local gratuit auprès de la commune de Dampierre afin de mettre en place une micro-crèche. Cette personne a été dirigée auprès de la Communauté de Communes de Jura Nord qui a la compétence petite enfance afin de prendre toutes les informations nécessaires à ce projet.

### **Conseil municipal du 18 mai 2009 à 20 h 30**

**Etaient présents** : MM. Barçon J.-François, Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Jeandenans Catherine, Longin Olivier, Martin Stephen, Oudet Samira, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie

**Absente excusée** : Mme Josette Paillard

**Secrétaire de séance** : Mme Samira Oudet

**Le Conseil Municipal rend hommage à son Maire décédé le jeudi 14 mai dernier. Une minute de silence est observée.**

Puis, l'ordre du jour est abordé.

- **Création d'une commission chargée du suivi de l'étude de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal **décide** de désigner les conseillers municipaux qui feront partie de cette commission : Messieurs Durant Grégoire, Barçon Jean-François, Longin Olivier, Gounand Alain, Paillard Josette et Ferrand Christophe.

- **Vente de la parcelle communale cadastrée ZD 195 de 26 ca**

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide de vendre à M. MOUROT Jean-Marie et Mme FEUVRIER Agnès épouse MOUROT**, domiciliés 9, rue de la Source à Dampierre (39) la parcelle cadastrée **ZD 195** qui jouxte et conduit à leur propriété, située lieudit « Côte Saint-Germain », d'une contenance de **26 centiares**, pour l'euro symbolique.

- **Echange terrains**

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**1° Décide de vendre à M. DI GIOVANNI Albert et Mme MELET France épouse DI GIOVANNI**, domiciliés 1, rue de Dole à Dampierre (39) la parcelle cadastrée **ZD 220**, située lieudit « Côte Saint-Germain », d'une contenance de **24 centiares**, pour l'euro symbolique.

**2° Décide d'acquérir pour l'euro symbolique** les parcelles, sises au lieudit « Côte Saint-Germain » cadastrées :

- ZD 217 d'une contenance de 16 centiares
- ZD 221 d'une contenance de 11 centiares

- **Acquisition par la Commune de la parcelle ZI 365 appartenant au SIED**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents, **accepte** d'acquérir moyennant l'euro symbolique la parcelle **ZI 365** - d'une contenance de **5a 54 ca**, située lieudit « Forbonne » à Dampierre (Jura) appartenant au **Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre (Jura)**.

- **Echange parcelles entre l'EURL « Saint-Antoine et la Commune de Dampierre »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents,

**1° accepte d'acquérir** la parcelle cadastrée **ZI 368** - située lieudit « Forbonne » à Dampierre (39) - d'une contenance de **2a 43 ca**, située lieudit « Forbonne » à Dampierre (Jura) appartenant à **la société dénommée « Saint-Antoine »**, sise 48, rue des Founottes – Immeuble Pixel – Parc Technologique Temis à BE-SANÇON (25000),

**2° accepte de vendre, à la société dénommée « Saint-Antoine »**, sise 48, rue des Founottes – Immeuble Pixel – Parc Technologique Temis à BESANÇON (25000), une parcelle cadastrée **ZI 370**, située lieudit « Forbonne » à Dampierre (39), d'une conte-

nance de **3 ares 25 centiares**,

**Précise** que le présent échange est fait **sans soule**, ni retour de part, ni d'autre,

- **Vente terrains du lotissement de la Loutre**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de mettre en vente la parcelle viabilisée sise au lieu-dit « la Loutre », cadastrée **ZI 296** d'une superficie de **874 m<sup>2</sup>** au prix H.T de **60 €** le mètre carré. Le montant de cette vente permettra de viabiliser la parcelle voisine.

- **Modification des statuts JURA NORD**

transfert à la Communauté de Communes Jura Nord de la compétence : « **Etude de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal – réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal** ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'**APPROUVER** la modification des statuts de Jura Nord et en l'espèce le transfert à la Communauté de communes Jura Nord de la compétence : « **Etude de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal – réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal** ».

- **Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation des Cantons de Rochefort-sur-Nenon**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du 31 mars 2009 du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation des Cantons de Dampierre et Rochefort-sur-Nenon se prononçant favorablement sur la dissolution de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord sur cette dissolution.

- **Achat véhicules**

Le Conseil Municipal est informé que le véhicule communal, étant vétuste, n'est plus en état de fonctionner, les frais de réparations devenant trop importants.

Le Conseil Municipal, après délibération, **donne son accord** sur l'acquisition de deux véhicules d'occasion (voiture et camion benne), et décide d'une enveloppe globale de 16 000 €

- **Recrutement d'un 3<sup>e</sup> agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 6 mois**

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide** de recruter un agent supplémentaire pour une période de **6 mois** à compter **du 25 mai 2009** sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer divers travaux communaux.

## • Bureau des élections européennes et élections municipales complémentaires du 7 juin prochain

Une élaboration de ces deux bureaux est préparée et sera complétée au vu des demandes éventuelles d'assesseurs, de scrutateurs des candidats à ces élections.

## • Questions diverses

- **Demande location salle** : Un professeur de yoga demande si elle pourrait utiliser une salle pour son activité, moyennant un loyer, à raison d'une heure trente par semaine à partir du mois de septembre prochain. Le Conseil Municipal, avant de se prononcer, aimerait rencontrer cette personne pour plus de renseignements.

- **Enquête sur l'emplacement éventuel de conteurs aux Minerais** : Les réponses sont demandées pour le 20 mai au plus tard. La décision sera donc prise après.

- **Site Internet** : Mme Tiranzoni informe le Conseil Municipal, qu'au vu de la consultation, la commission opte pour la proposition de la Sté Bulle (montant : 3 033,06 € TTC).

- **Aménagement de la cour d'école** : Suite aux devis présentés, le Conseil Municipal opte pour que les travaux, comprenant la réalisation de l'aménagement du terrain de sport de l'école soient réalisés pendant les congés scolaires ;

- **Convention Programme numérique rural** : M. Barçon, adjoint délégué aux affaires scolaires, présente la possibilité offerte par l'état de proposer de financer à hauteur de 9 000 € du matériel informatique pour l'école (un tableau numérique blanc et 10 PC portables).

Il précise que dans le Jura, 55 projets seront retenus. Le Conseil Municipal, **donne son accord et habilité** M. Barçon à entreprendre toutes les démarches pour monter ce projet.

- **Chambre froide à la salle polyvalente** : Suite à la présentation par M. Gounand des propositions faites par des entreprises pour cette réalisation, le Conseil Municipal donne son accord pour que les travaux soient réalisés par l'Entreprise Sainthillier pour le montant de 5 532 € HT (les travaux étaient prévus au budget).

Les travaux devront impérativement être faits dans la période du 12 octobre au 5 novembre.

- **Projet aménagement de la traverse de Chateauneuf** : M. Durant donne connaissance de l'évolution du projet. Pour l'instant, ce sont les acquisitions foncières qui doivent être réalisées.

## Procès verbal

## de l'élection du Maire et des adjoints

Dimanche 14 juin 2009 à 10 h 00

**Etaient présents** : MM. Barçon J.-François, Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Jeandenans Catherine, Longin Olivier, Martin Stephen, Oudet Samira, Paillard Josette, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie, Liard Philippe

**Secrétaire de séance** : Mme Daniel Bourgeois

Mme COULON, Maire par intérim demande que l'on rende hommage à M. BERTHET. Une minute de silence est observée.

Après l'installation du conseil municipal au complet avec l'élection de M. LIARD Philippe comme 15<sup>e</sup> conseiller, il est procédé à l'élection du Maire et des adjoints.

**M. Grégoire DURANT** est élu **Maire** à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, et est immédiatement installé. Sous la présidence de M. Durant, le Conseil Municipal **fixe le nombre des adjoints à quatre**.

Il est procédé à l'élection des quatre adjoints qui sont élus au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue.

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Mme COULON Rosaline

- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. GOUNAND Alain

- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. FERRAND Christophe

- 4<sup>ème</sup> adjointe : Mme PAILLARD Josette.

Les délégués à élire à diverses collectivités territoriales ont été élus à la majorité absolue – au 1<sup>er</sup> tour.

- Monsieur Grégoire DURANT à la Communauté de Communes de Jura Nord

- Monsieur DURANT au SIDEC (Syndicat d'électricité et d'équipement collectif)

- Monsieur LONGIN Olivier et GOUNAND Alain au SIED (Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre).

## **× Commission BÂTIMENTS**

Dominique PUERTA

Le dôme du toit de la salle polyvalente est terminé. Les Etablissements Puget ont bien travaillé pendant deux mois ; les réunions de chantier se sont succédées régulièrement chaque semaine. Au final l'option d'un toit cuivré de qualité, d'une mise en œuvre aisée et garanti pour les 80 ans à venir, s'avère être un des meilleurs choix possibles. La réflexion sur la rénovation intérieure de la salle polyvalente, déjà bien amorcée cette année, pourra maintenant être sérieusement engagée. Les travaux se poursuivront dans la foulée pour rénover également le toit de la Perception.

Le choix d'un nouveau local pour servir d'atelier et d'entrepôt pour les employés municipaux est à l'étude. Le boulodrome a été mis au sec et les travaux de mise en conformité électrique continuent dans tous les bâtiments.



commissions

## **× Commission ENVIRONNEMENT**

Alain GOUNAND

L'affouage est terminé pour l'année 2009 : 29 affouagistes ont façonné 591 stères. Nous vous rappelons que **le débardage devra être effectué avant le 15 octobre 2009**.

## **× Commission VOIRIE, SÉCURITÉ ET URBANISME**

Grégoire DURANT

Avec le retour des beaux jours et du printemps, les membres de la commission voirie ont pu reprendre leurs visites de terrain et faire ça et là un diagnostic des problèmes existants sur la commune et analyser sur place les diverses doléances des concitoyens reçues en mairie.

Pour le moment les secteurs rue de Dole, rue de Besançon, des lotissements Air et Soleil et de la Loutre ont fait l'objet d'une visite de terrain.

Il reste à visiter d'autres secteurs, les hameaux et la ZI afin de trouver plus particulièrement des solutions aux problèmes de sécurité soulevés par les différents artisans.

Les problèmes récurrents de stationnement restent prégnants et ont pu être une nouvelle fois constatés. Petit rappel, seuls les emplacements réservés sont autorisés pour le stationnement des véhicules. Les trottoirs, y compris devant les entrées personnelles restent interdits au stationnement.

Les membres de la commission se sont également montrés particulièrement sensibles aux problèmes de circulation (vitesse !) dans les lotissements ou de cheminements piétons qu'il est nécessaire à certains endroits de sécuriser (passages piétons,...).

D'autres travaux de réfection de voirie ou de trottoirs sont nécessaires et n'ont pas échappé à l'œil attentif des membres de cette commission.

Bref les projets ne manqueront pas et il faudra donc, une fois les solutions arrêtées, fixer des priorités pour leur réalisation qui apportera n'en doutons pas confort et sécurité à tous les usagers.

Par ailleurs les travaux de la place « Flore » ont été poursuivis depuis la démolition de l'habitation afin d'offrir une surface propre et carrossable en attendant le projet définitif.

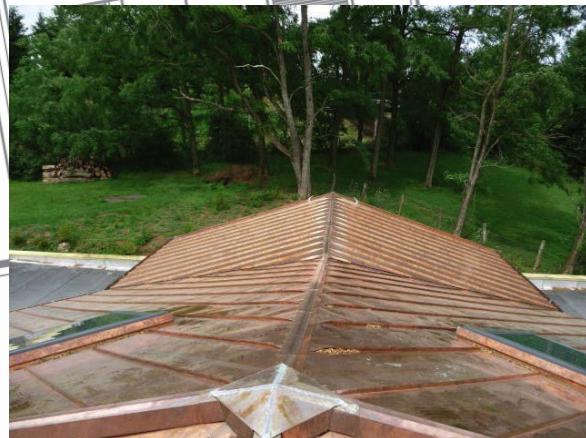
Les travaux de maçonnerie seront prochainement réalisés (mur de soutènement, enduit des murs existants) puis selon le projet qui sera retenu la place sera définitivement aménagée.

Pour le moment cet espace offrira des places de stationnement supplémentaires.

### **Traverse de Châteauneuf**

Une deuxième réunion publique a été organisée le 17 juin dernier pour présenter aux riverains de Châteauneuf les évolutions du projet et leur indiquer les suites de cette opération que chacun souhaite voir se réaliser dans les meilleurs délais.

*travaux en cours*



### CCJN dans le vent....

Communauté de communes Jura Nord  
<http://jura-nord.com/index.mvc>.

Tout d'abord, comme l'a souligné Denis Jeunet, notre président, je crois que Jura Nord peut rendre hommage à Maurice BERTHET pour le travail qu'il a accompli au sein de la communauté Jura Nord. Il était vice-président en charge des bâtiments, de l'urbanisme et des services techniques et connaissait mieux que quiconque les dossiers liés à cette commission. Il sera regretté par l'ensemble des membres de la CCJN et par l'intercommunalité.

En ce début d'année 2009, beaucoup de réunions concernant la période budgétaire (mars 2009) avec les réunions préparatoires qui accompagnent. Sans rentrer dans le détail des chiffres, souvent rébarbatifs, si je peux résumer, le budget de CCJN se repartit, en accord avec ses compétences, de la manière suivante : 400k€ consacré à la jeunesse, 360k€ pour les écoles maternelles, 150k€ pour la médiathèque, 50k€ pour l'école de musique, 30k€ pour les services incendie (SDIS). La période budgétaire est celle également de la discussion des taxes permettant d'équilibrer le budget. Ainsi, les différentes taxes ont été augmentées de manière raisonnée (quoique toujours trop, dirons à juste titre certains) de 3%, pour la part de la communauté de communes des taxes habitation, foncier bâti, foncier non bâti et 4,5% pour la taxe professionnelle. Au passage, les tarifs des ordures ménagères (SICTOM) ont été augmentés de 6%.

Autre point important abordé durant cette période, est la prise de compétence pour une étude de faisabilité d'un projet Eolien, en demandant la création d'une ZDE (Zone de Développement Eolien). La société OPALE, basée à Fontain et à l'origine du parc éolien - 15 éoliennes - du Lomont, partenaire de E.ON (producteur d'électricité allemand) et de Natural Power (bureau d'étude) nous a présenté une pré-étude rapportant l'identification d'un site potentiel éolien sur le territoire de la CCJN (sur les communes de Gendrey, Ougney,

Saligney, Taxenne, Vitreux, Pagney, Rouffange). Le projet concerterait 12 éoliennes (soit 24 MegaWatts, MW) et rapporterait annuellement à CCJN 165000€. A noter que l'ensemble des frais d'étude sont à la charge d'OPALE ainsi que l'ensemble de l'implantation si le projet devait aboutir. Attention, l'ensemble de la procédure de l'identification à l'exploitation du site (en passant par l'implication des élus, de la création de la ZDE, du développement du projet, permis de construire...) dure de 4 à 5 ans et impliquera l'ensemble des populations concernées par les enquêtes publiques. De manière anecdotique, une éolienne fait 100 m de haut (mât) et 150m de haut en bout de pales ; la génératrice à l'arrière des pales (à 100m de haut) est de la taille d'un autobus ! Une éolienne de 2MW permet d'alimenter 2000 personnes environ. L'énergie produite est vendue à EDF à un tarif subventionné, en accord avec la politique internationale de développement durable (Protocole de Kyoto) ; Notons bien : L'énergie Eolienne n'est pas rentable (par rapport au nucléaire ou aujourd'hui au pétrole), mais c'est un choix de société... Enfin, en bref, les p'tites infos : rassage des



- **Rotor tripale :**
  - 80 à 100 m de diamètre
  - Vitesse de rotation de 9 à 15 tr/mn
- **Nacelle:**
  - Arbre lent
  - Multiplicateur
  - Générateur (690 V / 1 500 tr/mn)
  - Transformateur
  - Pivot
- **Mât :**
  - 80 à 100 m en plusieurs tronçons
  - 4 m de diamètre
  - Hauteur bout de pale : entre 120 et 150 m
- **Fondation :**
  - 15 m de diamètre

monstres par l'Association ALCG (Association de lutte contre le gaspillage et d'insertion), selon un calendrier pré-établi disponible dans les mairies de CCJN, désignation d'un bureau d'étude pour les vestiaires de football de Jura Nord (Fraisans), marché de maîtrise d'œuvre pour extension ZA de Ranchot. Et à venir... la caserne du centre d'intervention de Gendrey.

Christophe FERRAND  
Délégué CCJN

### \* La grippe

Selon l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, nous allons probablement devoir faire face, dans les semaines ou mois à venir, à une épidémie de grippe de grande ampleur. Parmi les mesures qui permettent de limiter une propagation virale, il en est une à l'efficacité prouvée : les mesures d'hygiène élémentaires (se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser un mouchoir à papier et le jeter dans une poubelle entre autres). Vous pouvez télécharger librement une information sur les conseils et gestes de prévention sur le site [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr). Si vous souhaitez vous tenir informé de l'évolution de la situation, vous pouvez consulter le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr) ou téléphoner au 0 825 302 302 (0,15 euro/min depuis un poste fixe).



## **✗ Syndicat d'assainissement des Roches Budget 2009, des marges de manœuvre assez faibles**

Le SIAR a voté son traditionnel budget primitif en mars dernier pour un montant total de 444 000 € (soit 181 500 € en fonctionnement et 262 500 € en investissement). Les dépenses de fonctionnement restent stables mais les charges financières (emprunts) qui pèsent sur le syndicat ne permettent pas de dégager suffisamment de marge en fonctionnement pour permettre des investissements conséquents pourtant nécessaires. Toutefois et compte tenu des projets à réaliser les membres du conseil ont décidé de lancer la consultation des travaux de réhabilitation de réseau à Ranchot (création d'un déversoir d'orage). En parallèle les pistes d'économie sur le fonctionnement seront recherchées afin d'éviter des augmentations de taxe trop importante.

### **Facturation**

Pour ce qui concerne le projet de facturation en deux fois, celui de l'assainissement ne pourra pas être mis en œuvre dès 2009 et sera donc reporté en 2010. La

prochaine facturation pour l'assainissement est donc prévue en septembre.

A partir de 2010, les facturations concernant l'eau et l'assainissement, désormais distinctes se feront selon le rythme suivant :

**Pour l'eau :** première facture début janvier correspondant à 50 % du montant de la facture précédente. Deuxième facture courant juillet/août sur la base de la consommation réelle annuelle (relevé du compteur), moins l'acompte versé en janvier.

**Pour l'assainissement :** le principe sera le même avec des dates de facturation légèrement décalées, soit février/mars pour la première facture et septembre/octobre pour la deuxième.

Un projet de prélèvement automatique est également à l'étude et pourrait être mis en place si les avantages de ce système étaient avérés tant pour les contribuables que pour la gestion du syndicat...à suivre.



## **✗ Bac à verres et à papiers aux Minerais**

Suite à la demande de certains habitants, la population des Minerais a été consultée courant mai pour l'implantation d'un bac à verres et à papiers dans le hameau. Il en ressort que la majeure partie des habitants ne désire pas de bacs. Il a donc été décidé de ne pas en installer. Il est bon de rappeler aux habitants du hameau qu'ils devront utiliser uniquement les bacs se situant vers la déchetterie. Car les nuisances que nous n'acceptons pas aux Minerais ne doivent pas se reporter sur les habitants de Dampierre.

### **Nuisances**

Pour la tranquillité de tous, il est bon de rappeler quelques règles que chacun doit respecter envers ses voisins.

Les horaires de passage des tondeuses sont :

- la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Les feux allumés pour éliminer les déchets verts ou autres sont fortement déconseillés, les odeurs et la fumée sont une gène pour le voisinage.

## **✗ A propos du Plan d'occupation des sols (POS)**

Grégoire DURANT

Par délibération du 30 mars 2009 les membres du conseil municipal ont décidé de réviser le document d'urbanisme en vigueur à Dampierre qui date de 1997, afin de le faire évoluer en Plan local d'urbanisme (PLU). Les études qui permettront d'établir ce nouveau document, plus complet, plus adapté et remis en conformité avec la loi « Solidarité-renouvellement urbain » dite SRU, doivent débuter dès le mois de septembre.

Pour cela la commune, aidée de la DDEA, confiera à un bureau d'étude spécialisé en cours de recrutement, la réalisation de son projet de PLU qu'elle devra approuver une fois finalisé. Une enquête publique clôturera cette procédure de révision du POS en PLU qui deviendra le nouveau document de référence. Cette procédure durera environ deux ans.

Le document de PLU devra être stratégique et prospectif car il doit permettre de définir ce que Dampierre sera dans 15 à 20 ans du point de vue de l'urbanisme. Il doit prendre également en compte les aspects environnementaux du secteur et donner une vision claire des infrastructures à réaliser à cette échéance (espaces publics, services, logements, etc).

Une commission spécifique sera créée pour piloter les études et fixer les grands objectifs de la communes en termes d'urbanisme et de règlement.

Durant toutes les études une concertation aura lieu avec la population de Dampierre par l'intermédiaire d'expositions, de réunions publiques et de registres en mairie.



## **\* Avec votre composteur, vous nourrissez votre jardin, pas votre poubelle !**

Tous ceux qui ont un jardin peuvent gérer eux-mêmes leurs déchets verts (tonte de gazon, feuilles mortes,...) et de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas,...) en les compostant et en fabriquant un engrais gratuit.



### **Pourquoi composter ?**

Près de 30 % des déchets jetés dans le bac gris sont des déchets biodégradables. Le compostage permet de valoriser ces déchets en produisant un engrais naturel à domicile et réduit les tonnages collectés et incinérés.

Composter est un moyen simple d'enrichir la terre en Humus, ce qui permet :

- d'aérer le sol ;
- de retenir l'eau pour éviter l'assèchement en été ;
- de fixer les éléments nutritifs indispensables à vos plantations ;

### **Que peut-on composter ?**

Des déchets de cuisine :



- épluchures
- fruits et légumes
- marcs de café, thé avec le filtre

Des déchets de Jardins :



- feuilles mortes
- gazon en fines couches
- taille de haies coupée en petit morceau
- fleurs et feuilles fanées n'ayant pas de maladies

Et aussi :

- cendres de bois froides
- copeaux et sciures non traités
- serviettes en papier et essuie-tout

### **Comment composter ?**

1. Réduire les gros éléments (taille de haies, tiges...) pour multiplier la surface d'attaque des micro-organismes.

2. Diversifier les apports pour éviter les couches homogènes trop épaisses et pour varier les apports de matières sèches, jaunes et vieilles 30% et les matières vertes, humides et jeunes 60%.

3. Mélanger, brasser et aérer pour favoriser le processus de dégradation.

4. Arroser en période sèche et couvrir en période trop humide.

### **Comment utiliser son compost ?**

Le compost jeune (3 à 6 mois) peut être étendu autour des arbres ou plantes à fleur en début d'hiver.

Le compost mûr (6 à 12 mois) s'utilise pour tous les usages : semis, cultures potagères, floraison, rempotage (en mélange avec 2/3 de terre), haies...



### **4 bonnes raisons de composter :**

**Valoriser** vos déchets fermentescibles en parfaite autonomie.

**Agir** en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à traiter.

**Produire** un engrais 100% naturel et totalement gratuit.

**Lutter** contre l'appauvrissement de votre terre en matière organique.

**Le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas !**



**Pour répondre  
à vos questions :**  
[www.lettri.com](http://www.lettri.com)  
**rubrique compostage  
ou appel gratuit :**  
**0 800 19 20 87**





## ✖ *Commissions communales*

### **Pas de remaniement ministériel, mais des changements dans la continuité...**

Suite à l'élection partielle du 7 juin dernier, un nouveau conseiller a rejoint l'équipe municipale : il s'agit de M. Philippe LIARD.

Puis, le 14 juin, le maire (Grégoire Durant) et 2 nouveaux adjoints (M. FERRAND et Mme Josette PAILLARD) ont été désignés par les membres du conseil :

#### **Compétences et délégations**

Première adjointe : **Mme Rosaline COULON**

(Affaires sociales, affaires générales, vie associative et culture)

Deuxième adjoint : **M. Alain GOUNAND**

(Environnement, cadre de vie, bois, nature)

Troisième adjoint : **M. Christophe FERRAND**

(Affaires scolaires, éducation, jeunesse et sport)

Quatrième adjointe : **Mme Josette PAILLARD**

(Bâtiments, patrimoine)

Pour les commissions elles restent pour la plupart inchangées, seuls les rapporteurs ont été renouvelés :

#### **Commissions et rapporteur**

Affaires scolaires : M. FERRAND

Bâtiments, patrimoine : Mme PAILLARD

Bois, environnement : M. GOUNAND

Communication, information, internet : Mme COULON

Sport, jeunesse et loisirs : M. FERRAND

Voirie sécurité : M. LIARD

Vie associative et culture : Mme COULON

S'ajoutent à ces commissions outre les commissions

Impôts et d'appel d'offres, deux commissions spécifiques ; la commission urbanisme qui aura en charge le suivi de la révision du POS et la commission Finances qui se réunira pour l'élaboration des budgets primitifs.

## ✖ *Le haut débit dans votre commune*

Comme vous le savez, le Conseil Général du Jura mène une politique active afin de réduire la fracture numérique du Département. Ainsi, dans le cadre de la Délégation du Service Public, Connectic 39 a mis en place un réseau WiMAX permettant l'amélioration de l'aménagement numérique du territoire du Jura. Le haut débit est notamment distribué via le WiMAX, technologie hertzienne fonctionnant par ondes radio offrant un débit jusqu'à 2 Mbit/s pour le grand public et jusqu'à 4 Mbit/s pour les professionnels.

Aujourd'hui, un certain nombre de foyers ne peuvent avoir accès au haut débit via l'ADSL. Ce service alternatif WiMAX, distribué par trois Fournisseurs d'Accès Internet à ce jour (Altitude Telecom, Luxinet et Numéro), permettra ainsi de favoriser le développement économique de votre commune.

Vous pouvez dès lors et déjà contacter les Fournisseurs d'Accès Internet dont les coordonnées figurent ci-dessous afin de vous abonner au haut débit WiMAX, sous réserve d'éligibilité.

- Altitude : [www.altitudetelecom.fr](http://www.altitudetelecom.fr) (tél 0 892 760 800)
- Numéo : [www.numeo.fr](http://www.numeo.fr) (tél 0 826 624 400)
- Luxinet.fr : [www.luxinet.fr](http://www.luxinet.fr) (tél 04 86 68 88 75)

Connectic 39 est à votre disposition pour toutes questions : au 03.57.71.07.61 et sur [www.connectic39.fr](http://www.connectic39.fr) ou directement à l'adresse [contact@connectic39.fr](mailto:contact@connectic39.fr)



## **x La route de l'Espoir**

*associations*

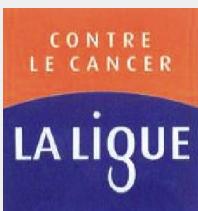
### **Relais sportif du 3 au 8 août 2009 : Saint-Baldophe - Dampierre**



Après deux tours de Franche-Comté en courant et à vélo en solitaire (plus de 850 km), un relais avec un sportif Savoyard de plus de 550 km. Laurent repartira cette année avec son ami sportif Savoyard (Jean-Marc Mathurel) et une intendance de trois personnes pour une aventure dont le départ sera donné de Saint-Baldophe (Savoie) avec une arrivée à Dampierre. Ils sillonnent ensemble les routes en courant et à vélo afin de sensibiliser et mobiliser la population sur ce fléau qu'est le cancer.

Notre association réalise ces projets en étroite collaboration avec les comités départementaux de la ligue contre le cancer concernés et nos projets sont financés avec des aides communales, départementales et individuelles. Les bénéfices de l'opération sont entièrement reversés à la ligue contre le cancer mais notre objectif principal est avant tout de sensibiliser la population.

***Vous souhaitez nous encourager et bien nous vous invitons à faire un bout de chemin avec nous lors de notre arrivée sur le département Jurassien.***



Les étapes Jurassiennes : 6 août : Arinthod - Cuisery (Ain)

7 août : Cuisery - Tavaux

8 août : Tavaux - Dampierre (arrivée prévue vers 12h00)

***You souhaitez les détails du parcours... : [lahaxe.laurent@neuf.fr](mailto:lahaxe.laurent@neuf.fr)***

Je vous espère nombreux pour notre arrivée et pourquoi pas avec nous sur la dernière étape.

## **x L'A.P.E.**

Frédérique OUDOT

Les enfants sont en congés, mais l'association n'est pas pour autant en vacances. En effet, notre activité qui se propose de fournir le matériel scolaire pour la rentrée prochaine, aux élèves du primaire et à leurs frères et sœurs au collège ou lycée, bat son plein ! Comme toutes les activités de l'association, elle ne peut être menée à bien sans la participation active de volontaires. Qu'ils soient ici tous remerciés. Grâce à eux, nous avons proposé des sapins pour Noël, des fleurs au printemps, participé au bon déroulement de la fête du village !

L'argent récolté, a permis à l'association de participer financièrement à la classe découverte pour les CP/CE1 et CE1 qui s'est déroulée du 15 au 19 juin à Lamoura. Nous avons également financé des transports en bus pour les élèves de maternelle. Toutefois, l'APE forte de ses 44 familles adhérentes rencontre une difficulté. En effet, comme tous les ans des familles quittent l'association car leurs enfants rentrent au collège à la rentrée prochaine. Cette année, les familles « sortantes » sont nombreuses et certaines formaient un noyau de volontaires toujours présents et très actifs. Merci à eux pour tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont enduré (le tri du papier au froid le samedi matin !). Merci pour leur bonne humeur et leur soutien, et bon vent aux enfants !

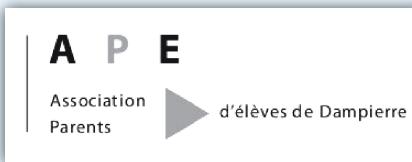
L'association a donc besoin de nouvelles bonnes volontés pour continuer à œuvrer dans l'intérêt des élèves, aussi n'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Nous savons aussi nous retrouver pour des moments de convivialité !

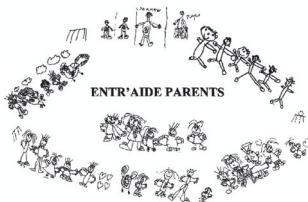
Nous ne pouvons terminer cet article sans avoir une pensée pour Maurice BERTHET auprès de qui, nous avons toujours trouvé un allié, puisque nous avions une priorité commune à savoir le bien-être des enfants. Encore merci !

Juste un dernier mot pour vous informer que l'APE a déposé devant l'école un container sur lequel est dessiné un fauteuil roulant. Vous êtes invités à y déposer vos **bouchons en plastique** (uniquement plastique). Ils seront ensuite donnés à une association, puis recyclés et l'argent récolté permettra l'achat de fauteuils roulants pour des personnes handicapées. **Merci de ne pas utiliser ce container comme poubelle. Merci de n'y déposer que des bouchons en plastique.**

D'avance merci pour votre participation.

Bonnes vacances à toutes et à tous, en attendant de nombreuses nouvelles familles en septembre.





## \* Entr'aide Parents

Régulièrement des parents se rencontrent pour partager leurs expériences et s'entraider.

*"J'avais le sentiment de ne plus pouvoir gérer les colères de mon fils", "j'ai résisté quand une amie m'a parlé de ce groupe de parents : j'avais peur qu'on me juge", "en réalité, ça fait du bien de constater qu'on n'est pas seule dans cette situation".*

Le principe des groupes de soutien à la parentalité repose sur un postulat : être parent quelles que soient les joies qu'apportent les enfants, n'est pas simple. On s'interroge, on doute de soi, on se demande si on n'est pas trop sévère ou laxiste. Faut-il s'inquiéter, intervenir ou laisser faire ?

La rencontre est organisée une fois par mois dans différents lieux. Chacun est libre de s'exprimer ou de ne pas s'exprimer. Tout ce qui est dit lors de la rencontre ne sort pas du lieu. Chacun est écouté sans jugement. Le groupe est animé par Mme Christine Thouilly, psy-

chologue, qui donne au groupe des repères.

*"Quant les parents font l'expérience d'être écoutés par d'autres sans jugement et de pratiquer eux-mêmes cette écoute, ils découvrent qu'ils détiennent en eux des compétences dont ils se croyaient dépourvus".*

Chaque participant ainsi dédramatise ce qu'il vit, prend de la distance et repart à la fois plus léger et plus fort vers le quotidien. **Alors pourquoi s'en priver ?** Le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois à 20h30. Trois lieux pour une meilleure proximité.

**Reprise des rencontres  
le 2<sup>e</sup> mardi de septembre  
soit le 8.09.2009 (lieu à confirmer).**

Présidente : Lydia Vienot - 03 84 71 19 03 Trésorière : Emmanuelle Mathey Secrétaire : Annie Delvaux.



## \* Foyer rural de Dampierre

Une équipe à votre service, de nombreuses activités : Danse, peinture, judo, tennis de table, piscine, repas de la Saint-Valentin, rallye pédestre, fête du village, vide grenier. **Le foyer rural : c'est vital !**

**N'oubliez pas :** • Assemblée Général de l'Association début septembre : venez nous rejoindre !  
• Vide-grenier : le 13 septembre 2009.

### Récit de la dernière manifestation du Foyer Rural

Le rallye pédestre, 6<sup>e</sup> du genre, a eu lieu le dimanche 17 mai au départ de Chateauneuf, pour un périple dans la forêt de chaux. La pause repas à Courtefontaine a eu lieu au frais sous les arbres, avec en prime : tables, bancs et apéritif offert ! Conditions exceptionnelles, super ambiance !

Toute l'équipe du foyer s'était mobilisée autour des animateurs de cette sortie : Caroline MEYER, Nathalie ROSE, Philippe LIARD, Régine EMBAREK.

85 personnes dont une trentaine d'enfants qui ont tous répondu avec brio aux questions qui jalonnaient le parcours : un vrai succès.

### L'équipe :

Patrick CRETTE président 06.72.92.84.02, Olivier BARRERE vice-président 03.84.70.93.36, Olivier MATHEVON trésorier 03.84.81.35.31, Nathalie ROSE secrétaire 03.84.71.19.10.

### Les membres du conseil d'administration :

Rebecca BARRERE, Joss BERNARD, Dominique DHOTE, Daniel DOUBLET, Christophe DUBEL, Ludovic GERBER, Philippe LIARD, Stéphen MARTIN, Caroline MEYER.



## **✖ Association de l'Etang du Patouillet**

Ce début d'année aura été marqué par les travaux d'entretiens des abords de l'étang sur la route de Petit Mercey : 76 peupliers ont été abattus par une entreprise extérieure et quelques membres de l'association et de la commission bois ont commencé l'éclaircissement des arbres marqués par l'ONF. Ces travaux permettent au site d'être mis encore un peu plus en valeur et à certaines espèces végétales et animales de se développer. Le Lundi de Pâques a eu lieu le premier vide-grenier porté par l'association et ce fut une réussite. Les bénéfices de cette manifestation, comme annoncé, serviront à mettre en valeur le site pour tous les usagers ; les pistes sont actuellement à l'étude pour la mise en place d'aménagements judicieux. Les discussions avec l'autoroute A36 avancent et nous ne désespérons pas qu'une solution technique pour limiter les rejets dans la Grabusse aboutisse très prochainement. Nous vous souhaitons à tous et toutes de bonnes vacances et espérons vous voir prochainement au Patouillet.



## **✖ Une AMAP légumes à Dampierre**

Une AMAP, c'est quoi ? C'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. L'agriculture paysanne se définit comme une agriculture qui doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Concrètement, une AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat avec lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement (en général pour les légumes, un panier par semaine). Cette organisation présente de nombreux avantages :

- une production saine respectueuse de l'environnement (généralement labellisée Agriculture Biologique) ;
- une production locale garantissant une cohérence avec des objectifs écologiques ;
- une réduction des transports de marchandises ;
- une consommation de légumes de saison (fini les tomates cultivées sous serres chauffées en hiver) ;
- une limitation des emballages ;
- un lien direct entre le producteur et les consommateurs permettant :
  - d'éviter les intermédiaires qui font pression sur les prix d'achat pour récupérer la marge sur le dos du producteur ;
  - une relation de partenaires entre les 2 parties

(pour discuter ensemble les prix, pour le choix des cultures...) ;

- d'avoir des nouvelles régulières concernant la vie de l'exploitation lors de la distribution des paniers ;
- un soutien à une économie locale et solidaire avec :
- achat à l'avance de la production, permettant d'acheter les fournitures et semences et de limiter le poids des investissements ;
- partage des risques et des aléas ayant une incidence sur la production (aléas climatiques, parasites...) ;
- coup de main ponctuel (montage d'une serre, récolte urgente...) ;
- participation active des consommateurs :
- aux tâches administratives de gestion de l'association ;
- pour faire vivre l'association (échanges, communication, temps conviviaux...) ;
- en organisant à tour de rôle la distribution avec le producteur.

**Si une telle démarche est susceptible de vous intéresser ou pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 03 84 81 35 93 ou [harold.bertschytele2.fr](mailto:harold.bertschytele2.fr) pour que nous puissions avoir une estimation sur la possibilité de création d'une AMAP sur le secteur ; bien entendu ceci ne constituera pas un engagement quelconque de votre part.**

**Pour plus d'infos :**

**<http://alliancepec.free.fr/webamap/index.php>**

## **x Les alevins de Dampierre**

### **La Source de Dampierre....**

Très connue de nos concitoyens mais également très appréciée des touristes, chacun connaît la Source comme lieu de détente, de repos et de camping. Cependant, c'est également un lieu privilégié pour la faune aquatique. Et malgré des incivilités toujours regrettables (cannettes de bières, papiers d'emballage...), la Source est un véritable écosystème qui permet aux poissons, en particulier de s'y reproduire. Pendant plusieurs décennies de la sortie de la Source jusqu'à la buse permettant à l'eau de s'écouler dans le Doubs, cette partie était fermée à la pêche temporairement, c'est-à-dire que l'interdiction légale de pêcher le carnassier s'étendait jusqu'à cette petite zone. Pourquoi ?

Ce milieu est un site majeur pour la reproduction des espèces et en particulier du brochet. Cette véritable frayère à brochets ne remplit plus malheureusement ce rôle. Comment la rendre fonctionnelle ?

Sous l'impulsion de notre association Les Alevins de Dampierre et en partenariat avec l'AAPPMA FRD, nous avons fait se rencontrer les protagonistes pour restaurer cette frayère (DDEA, Commune, VNF, Fédération de pêche).

Aussi, dans le cadre de ce dossier, une pêche d'inventaire réalisée le 26 février 2009 par la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a confirmé l'absence de brochet s'expliquant en partie par le comblement partiel de la buse, l'encombrement des branches d'où une absence de migration de ce poisson.

Par contre, cela a permis de mettre en évidence la présence de 13 espèces de poissons : gardon, tanche, goujon, brème commune, bouvière, pseudorabora, perche, brème bordelière, ablette, perche soleil, chevesne, spirlin, loche franche.

Dans le ruisseau qui alimente la Source en amont la pêche n'a révélé que 6 espèces (goujon, bouvière, ablettes, chevesne, spirlin, loche franche). Le résultat est très intéressant compte tenu du milieu échantillonné. Seule la présence du brochet est à déplorer.

Aussi un projet est en cours de réalisation pour la réhabilitation de la Source et du ruisseau amont. Celui-ci devrait s'achever pour la fin de l'année 2009. Rendez-vous est d'ores et déjà pris par les brochets pour la période de fraie de février 2010...

M. MOUROT Jean-Marie  
Secrétaire général

## **x Le relais parents assistantes maternelles de Jura Nord**

Le relais est un lieu pour favoriser échanges et rencontres entre parents, enfants, et assistantes maternelles, il propose un espace d'informations et de médiations.



### **UN LIEU D'INFORMATIONS :**

- Le relais facilite la recherche d'assistantes maternelles en proposant la liste des assistantes maternelles agréées.
- Par le biais du relais, vous avez à votre disposition, des informations actualisées : législation du travail, déclaration, rémunération, droit, indemnités, et il propose un contrat type, nécessaire à l'emploi d'une assistante maternelle.
- Il offre un soutien aux parents dans les démarches à effectuer en tant qu'employeur.

### **UN LIEU D'ANIMATIONS :**

- Il organise des temps collectifs, avec des conférences-débats, des réunions à thème, des formations, une bourse de puériculture...
- Le relais met en place des temps de jeux et de rencontre où sont proposés des activités pour les enfants et les assistantes maternelles qui les accompagnent. Ces temps de jeux sont également ouverts aux parents. Ces temps de jeux ont lieu au sein de 3 communes (Dampierre, Orchamps, Fraisans), contactez le relais pour connaître les dates.

PERMANENCES	RENDEZ-VOUS	TEMPS DE JEUX
Mardi 14h00-17h00	Mercredi 9h00-12h00	Mardi 9h00-11h30
Mercredi 14h00-17h00	Jeudi 14h00-17h00	Jeudi 9h00-11h30
Vendredi 9h00-12h00	Vendredi 14h00-17h00	

### **Relais Assistantes maternelles de Jura Nord - Virginie Béliard**

1 chemin du Tissage - 39700 Dampierre - Tél. 03.84.80.11.12  
[ram.dampierre@mutualite-39.fr](mailto:ram.dampierre@mutualite-39.fr)

## **x Souvenir Français**

L'année 2009 a commencé par la présentation de nos meilleurs vœux aux adhérents et familles en union avec l'U.N.C. de Dampierre.

Pourtant dès le 20 janvier, nous avons dû accompagner avec beaucoup de tristesse notre trésorier et ami Christophe ROTA, décédé d'une douloureuse maladie dans sa 71<sup>e</sup> année. Christophe était très apprécié au sein de notre association et parmi les Anciens Combattants et ce sont 18 Portes-drapeaux et drapeaux qui étaient présents pour lui rendre les honneurs.

Le 21 janvier, nous nous sommes rendus au collège Eiffel de Fraisans pour remettre une participation de 500 euros afin de permettre aux élèves des classes de 3<sup>e</sup> de bénéficier de la présentation théâtrale relatant le vécu d'une institutrice belfortaine et de son fils pendant le périod de la déportation lors de la guerre 39/45. Sur invitation par les responsables du collège, une délégation a pu « revivre » avec les élèves et acteurs présents, en faisant un retour en arrière d'au moins 65 ans, le ressenti du vécu des enfants ou adolescents de l'époque. Depuis, les élèves ont participé à un devoir préparant au Concours National de la Résistance et de la Déportation. Nous avons appris récemment qu'une élève du collège Eiffel est la lauréate du concours au niveau départemental et du fait récompensée par le Conseil Général. Bravo et félicitations !

Notre comité a fait restaurer 2 tombes de l'oncle et neveu Garnier-Coignet au cimetière de Dampierre, c'est l'entreprise locale de M. LIEGEON qui a effectué les travaux.

Le 10 mars, notre comité cantonal a présenté un nouveau trésorier à la délégation générale du Souvenir Français en la personne de M. Roger BRILLAT de Ranchot, nous l'en remercions. Le 26 avril, à l'issue de la commémoration, M. Guy DARDE a été décoré de la médaille d'ar-

gent du Souvenir Français par le président Henri COURSOL.

Le 8 mai, nous avons procédé pour l'ONAC du Jura à une collecte du « bleuet de France », nous remercions les enfants et personnes qui ont participé. Nous avons été présents à toutes les commémorations avec les anciens combattants. Nous avons eu le plaisir aussi d'honorer Messieurs les Maires et leurs conseils mu-

Le 14 mai, nous avons appris le décès de notre Maire Monsieur BERTHET qui était également adhérent du Souvenir Français. A son épouse et à sa famille, notre association a rendu hommage pour son soutien dans notre mission. Nous étions présents aux célébrations des 8 et 18 juin. Nous serons présents le 14 juillet à Salans : notre porte-drapeau du Souvenir Français Cyprien PROST qui a été retenu et désigné par l'Office National des Anciens Combattants du Jura pour nous représenter en tant qu'unique



nicipaux à Orchamps, Etrepigney et Evans du diplôme d'honneur du Souvenir Français au nom de la délégation générale à Paris. A Dampierre, le Président a remis le diplôme d'honneur à Mlle Eloise PROST pour les services rendus et son dévouement. Félicitations à tous les récipiendaires.

jeune de Franche-Comté. Cyprien assistera au défilé national des Champs Elysées et procédera avec d'autres jeunes porte-drapeaux au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. Compliments et merci.

Henri COURSOL  
Président

## **x Association Loisirs et Culture**

L'association Loisirs et Culture, créée en 1978, dont le siège est situé au Foyer Logement, est ouverte à tout public. Son but est l'animation, l'organisation de jeux culturels, rencontres amicales, repas gastronomiques à thème et toutes autres manifestations diverses.

Ces animations se déroulent tous les mardis après-midi au sein du Foyer logement de 15 h à 18 h.

Tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi midi de chaque mois des repas à thème sont proposés, ouverts à tous avec une inscription préalable auprès du Président de l'association, M. Serge PERRON.



## **✖ Union Nationale des Combattants**

Notre association a terminé l'année 2008 par la distribution de colis à nos veuves et anciens de plus de 75 ans, au total 73 dont 32 pour Dampierre et 41 à Fraisans, à croire que nos adhérents vieillissent malgré eux... Quant à l'année 2009, nous l'avons débutée en présentant nos meilleurs vœux aux familles.

Dès le samedi 17 janvier, à la salle des fêtes de Fraisans, nous avons réuni une soixantaine de personnes pour y déguster la galette des rois. Ce jour là, nous avons évoqué l'absence pour fait de maladie de M. BERTHET, Maire de Dampierre et de M. C. ROTA notre trésorier et Porte-drapeau. Malheureusement, le dernier nommé est décédé le mardi 20 janvier. La sépulture a eu lieu à Liesle le jeudi 22 janvier où un grand nombre de personnes l'ont accompagné ainsi que 18 Porte-drapeaux de l'intercommunalité de Jura Nord. Le Comité réuni le 10 février a dû procéder à l'élection d'un nouveau trésorier, il s'agit de M. Charles LOUIS, le porte-drapeau remplaçant M. C. CHARBONNIER. Un projet de voyage de 4 jours en Normandie sur les hauts lieux du débarquement du 22 au 25 juin présenté par le Président PG CATM Jean DEMILLY a été retenu. Ce dernier s'occupant de son organisation auprès d'autres associations.

Le 22 février, le comité a organisé un loto à la salle polyvalente de Dampierre, ce fut une réussite. Le 20 mars, M. Georges CORTES, membre de notre section a été décoré de la Médaille militaire à Dole. Nous lui présentons nos félicitations.

Le 19 avril, une douzaine de personnes représentaient la Section au congrès départemental à Saint-Julien-sur-Suran. C'était une super journée !

Puis est venu le temps des commémorations où notre section a participé :

- le 26 avril, journée des déportés à Dampierre ;
  - le 7 mai (jour du 8 mai décalé) à Orchamps et à Plumont ;
  - le 8 mai, fête de la victoire 1939/1945 dans dix autres communes.
  - A Dampierre, le président Roger LAVRY a décerné à M. René MANGIN la médaille commémorative Algérie et un insigne de porte-drapeau, à M. Daniel MELET, l'insigne du porte-drapeau. Félicitations aux récipiendaires !
  - Jeudi 14 mai, nous venons d'apprendre le décès de notre Maire, Monsieur Maurice BERTHET, c'est difficile à croire mais nous devons nous y résigner. Lors de la sépulture, une délégation et les drapeaux d'anciens combattants et du Souvenir français étaient présents pour témoigner de toute l'affection et meilleur souvenir auprès de son épouse et de sa famille.
  - Le 8 juin, commémoration pour les Morts pour la France en Indochine.
  - Le 18 juin, célébration de l'appel du Général De Gaulle à Dampierre.
- Nos prochains rendez-vous seront :
- Le 14 juillet, la Fête National à Salans pour l'ensemble des habitants du Canton. C'est une première.
  - Le 26 juillet à Saligney pour commémorer les Morts de ce maquis. Nous vous espérons nombreux auprès des anciens combattants pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont contribué à ce que nous puissions vivre librement.

Roger LAVRY  
Président





## La Fête de Dampierre

Très belle journée pour la fête de Dampierre le 27 juin dernier. L'après-midi a débuté par le tournoi de foot par les enfants et les adultes. L'équipe des « vieux » de Châteauneuf (sponsorisée par le garage du hameau) a brillamment remporté ce tournoi.

Transcendé par les pom-pom girls très actives, ils ont prouvé que l'expérience reste une valeur sûre.

Merci à tous les participants et organisateurs bénévoles qui ont contribué, malgré quelques averses, à la réussite de la journée.

Celle-ci s'est terminée par l'apéritif offert par la municipalité, suivi du repas champêtre servi par les membres des différentes associations pilotées par le comité de la fête (Jean-Marc, on a bien fait de la faire !) et le superbe feu d'artifice tiré à 23 h.



## Des rencontres musicales intergénérationnelles



A la salle polyvalente de Dampierre, les résidents du foyer-logement ont bénéficié, cette année, à la fin de leur repas d'un spectacle-chorale «les chansons dans le cinéma».



Ces rencontres musicales réunissaient les classes de Salans, La Bretenière, Etrepigney et les CE1 de Dampierre. Les 125 enfants, accompagnés de musiciens de l'école de musique d'Orchamps, ont interprété, entre autres : Loin de Paname, La Carioca et avec beaucoup d'enthousiasme «Il en faut peu pour être heureux». Le public, venu nombreux, a su apprécier le talent des jeunes chanteurs.



# infos pratiques

## Mairie de Dampierre

E-mail : mairie.dampierre.39@wanadoo.fr

① 03 84 71 11 87 - ② 03 84 81 38 18

Heures d'ouverture au public : Lundi, mardi et vendredi de 14 h à 18 h  
Jeudi de 9 h à 12 h

## Ecole primaire de Dampierre

① 03 84 71 12 28

## Agate Paysage

1, chemin du Tissage - ① ② 03 84 80 19 72

## Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre

BP 2 - 3, chemin du Tissage

① 03 84 71 13 35 - ② 03 84 81 38 18

① Fontainier : 03 84 71 15 15

Portable : 06 07 08 60 66

Permanences : Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## Agence Postale Communale

① 03 84 81 53 30

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 16 h à 18 h 30

Samedi de 9 h à 11 h 30

## Trésorerie de Dampierre

① 03 84 81 30 05

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h

Fermée le vendredi après-midi

## Déchetterie

① 03 84 71 12 35

Heures d'ouverture au public :

Lundi : fermée

Mardi de 13 h 30 à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Jeudi de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

## Foyer Logement

6, place Arthur-Gaulard - ① 03 84 81 30 25

## O.P.A.H. (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

Permanence à la mairie de Dampierre  
le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 16 h à 17 h 30

## Médecin de Dampierre

Docteur Coulon - 1, rue de Besançon

① 03 84 81 30 37

## Pharmacie de l'Eglise

6, rue du Four-Banal - ① 03 84 81 77 27

## Relais parents assistantes maternelles

① 03 84 80 11 12

## Gare de Saint-Vit

① 03 81 63 40 49

Guichet ouvert : du lundi au vendredi de 6 h 30

à 11 h 45 et de 13 h 10 à 18 h 45

Samedi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 10 à 16 h

## Bus pour aller à Besançon

Départ à 13 h 15 devant l'ancienne école de Dampierre,  
retour à 18 h 10 environ (arrêt à Châteauneuf)

Chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois

Tarif : 3,50 € aller et retour (à ce jour)

## EDF-GDF

Particuliers :

Dole 24 h/24 : ① 03 84 79 43 43

(agence clientèle, modification de tarif, puissance déplacement ou création d'un branchement...)

Professionnels :

Électricité 24 h/24 : ① 0810 220 210

② 03 81 83 88 35

Gaz de 8 h à 19 h : ① 0810 35 2000

Dépannage clients Dole :

Gaz : ① 03 84 24 11 21

Électricité : ① 0810 333 139

Travaux d'élagage (lignes EDF) :

① 03 84 79 49 12 ou 0810 333 139

## Communauté de Communes Jura Nord

1, chemin du Tissage - ① 03 84 71 12 17

## Médiathèque de Dampierre

2, route de Fraisans - ① 03 84 71 14 82

Lundi de 15 h à 18 h - Mercredi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 15 h à 18 h - Samedi de 9 h 30 à 12 h 30

## Médiathèque de Gendrey

9, rue de Richebourg - ① 03 84 81 08 88

Mardi de 13 h 30 à 18 h - Mercredi de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 19 h - Samedi de 13 h 30 à 16 h

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches

3, chemin du Tissage - ① 03 84 71 13 35

## M. le Curé

Raymond Monnoyeur (Lavans-les-Dole)

① 03 84 71 31 65

Permanence le samedi matin de 10 h à 11 h 30 à Fraisans

## S.P.A. Centre d'accueil des animaux

Permanence : 35, place Pointelin - 39100 DOLE

① 03 84 82 68 51

Refuge : route de Jouhe - 39290 Biarne

Ouvert tous les jours, y compris dimanche et jours fériés de 14 h à 17 h 30

## LES URGENCES

POMPIERS : Centre de secours d'Orchamps

① 03 84 81 22 88 ou le 18

GENDARMERIE de Fraisans :

① 03 84 81 30 15 ou le 17

S.A.M.U. : ① 15

